|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| REPUBLIQUE DU CAMEROUN  PAIX - TRAVAIL - PATRIE  …………. |  | REPUBLIC OF CAMEROON  PEACE – WORK – FATHERLAND  …………. |
| MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE  …………… | MINISTRY OF PUBLIC HEALTH  …………… |
| SECRETARIAT GENERAL  ………….. | SECRETARIAT GENERAL  …………... |
| DIRECTION DE LA PHARMACIE DU MEDICAMENT ET DES LABORATOIRES  …………… | DIRECTION OF PHARMACY DRUGS AND LABORATORIES  …………… |

**Composition du dossier pour l’obtention d’un agrément d’ouverture d’une officine de pharmacie**

**INTITULE DE L’ACTE ATTENDU** : arrêté portant agrément d’un établissement pour la commercialisation des produits pharmaceutiques en détail.

**INITIATEUR DE LA PROCEDURE** : intéressé /établissement commercial.

**STRUCTURE INITIATRICE DU PROJET** : Direction de la Pharmacie et du Médicament.

**TEXTES DE REFERENCE** :

* + Constitution ;
  + Loi n°90/035 du 10 août 1990 portant exercice et organisation de la profession des Pharmaciens au Cameroun ;
  + Loi n° 96/03 du 4 janvier 1996 portant loi cadre dans le domaine de la santé ;
  + Décret n°96/055 du 12 mars 1996 portant création du LANACOME ;
  + Décret n°98/405/PM du 22 octobre 1998 fixant les conditions et modalités de mise sur le marché des produits pharmaceutiques ;
  + Décret n° 2002/209 du 19 août 2002 portant organisation du Ministère de la Santé Publique ;
  + Décret n° 2007/268 du 07 septembre 2007 complété par le Décret n° 2009/223 du 30 juin 2009 portant réaménagement du Gouvernement ;
  + Décision n° 314/CAB/MINSANTE du 16 novembre 1999 portant nomination des membres de la Commission Nationale du Médicament ;
  + Circulaire du Ministre des Finances portant instructions relatives à l’exécution et au contrôle du budget de l’année budgétaire en cours.

**CONDITIONS A REMPLIR** :

* + être un établissement commercial ;
  + être Pharmacien inscrit à l’Ordre des Pharmaciens ;
  + être en règle avec le fisc camerounais.

**COMPOSITION DU DOSSIER** :

***Pièces à consulter* :** Néant.

***Pièces à fournir* :**

* + Demande timbrée adressée au Ministre de la Santé Publique;
  + patente en cours de validité ;
  + carte de contribuable en cours de validité ;
  + attestation de localisation ;
  + plan de localisation ;
  + relevé d’identité bancaire (RIB).

**SIGNATAIRE DE L’ACTE** : Le Ministre de la Santé Publique.